

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

**Présents :**

Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Lisa DEBAUD, Guillaume FARDE, Paul FORT, Elise GALY-JAMMOU, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Stéphane GUIBAUD, Romain GUINEBRETIERE, Chi-Mao LIN-ZUCKER, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER

**Absents ou excusés :**

Edouard BOULLE, Loïs FAY KOCAOGLU, Alexis GOIN, Jérôme MICHEL.

**Assistaient à la séance :**

Anne-Charlotte AMAURY	Chargée de l'animation de la vie étudiante, campus de Reims
Julie BABIN D'AMONVILLE	Directrice exécutive de l'Ecole de droit
Pauline BENSOUSSAN	Directrice des admissions
Alexandra BRUN	Coordinatrice de la vie étudiante, campus de Nancy
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Jean D'ASPREMONT	Enseignant chercheur, Ecole de droit
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Julie KLEIN	Doyenne de l'Ecole de droit
Yvonnick NIBAUDEAU	Responsable de la vie étudiante, campus de Poitiers
Noémie OUDIN	Apprentie Vie Etudiante, campus de Reims
Anne PETIT	Chargée de mission administrative et de vie étudiante, campus du Havre
Luis VASSY	Directeur de l'IEP
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Romain WELTER	Coordinateur de la vie associative étudiante, campus de Paris

\*  
\* \*

I.	Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote) ....	2
II.	Reconnaissance des associations étudiantes (vote).....	3
III.	Projet de modification du règlement des admissions pour la procédure internationale bachelor (vote).....	3
IV.	Projet de création d'un master en un an général LLM (vote).....	5
V.	Bilan de la vie étudiante 2024-2025 .....	11
VI.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 2 et 30 juin 2025 .....	15
VII.	Échange d'informations sur des questions diverses.....	15

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

*La séance est ouverte à 8 h 33 par Louise WAGENER.*

**Louise WAGENER**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite déjà une très belle rentrée. J'espère que vos vacances se sont bien passées. Je suis très contente de tous vous retrouver. Monsieur Vassy, nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous ce matin. Je vous laisse la parole si vous souhaitez faire un petit mot d'introduction.

**Luis VASSY**

Merci beaucoup. Je serai très bref. Je suis très heureux d'être là. Lors d'un précédent Conseil, un de vos porte-paroles a indiqué que ma présence serait la bienvenue. Cette année s'annonce, pour ce qui est de Sciences Po en tout cas, sous les meilleurs auspices avec la rentrée des premières années et de chacune des écoles, grâce à la qualité des intervenants et des équipes administratives qui ont réussi à se mobiliser pour cette rentrée. Je pense notamment à une personne qui m'est très chère, qui est l'ancienne ministre des Affaires étrangères du Mali, Kamissa Camara, dont l'intervention a été très appréciée. Au total, nous pouvons être très fiers de la manière dont nous entamons cette année. J'espère que nous réussirons à garder, au sein de cette enceinte, l'esprit de respect constructif qui est la condition de notre réussite. Je peux néanmoins m'inquiéter de certaines prises de position avec le retour des attaques personnelles. Mais j'ai conscience que ce sont des pratiques qui sont de plus en plus rejetées par la communauté étudiante et je m'en réjouis. J'espère que nous continuerons dans cet esprit, dans l'intérêt de cette institution qui est un trésor universitaire, puisque ce que nous faisons ici est bon pour la société.

**Louise WAGENER**

Merci. Nous pouvons commencer avec le premier point à l'ordre du jour, qui est un point classique, à savoir la validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes.

**I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)**

**Baptiste VIVIEN**

Merci. Ce qui est moins classique, c'est que nous avons des conventions prêtées en ce tout début de semestre universitaire. Donc, vous aviez sur le campus de Poitiers trois associations permanentes : l'association sportive, le BDE et le BDA. Je ne reviendrai pas sur la liste des délégations qui leur sont confiées. La dotation qui a été discutée et attribuée, en accord avec les trois associations, est une dotation mobilisable jusqu'à 4.500 euros pour chaque association avec un point de discussion à mi-parcours entre les associations et le campus pour discuter des projets à venir et déterminer les besoins ainsi que l'attribution de la deuxième partie de la dotation, en fonction de ses projets. Sur le campus de Menton, nous avons deux des quatre associations qui sont prêtées, le Bureau des sports et le Bureau des arts avec, pour chacune, une dotation à hauteur de 5.000 euros. On démarre très fort avec déjà une dotation exceptionnelle sur le campus de Paris pour l'association sportive. Elle n'a pas encore mis à jour sa convention avec nous. C'est finalement plutôt une demande, , de la vie étudiante parce que, dans le cadre de ses vingt ans, le campus de Menton a été invité au tournoi prestigieux qui se déroulera au Monte-Carlo Country Club du 3 au 5 octobre prochain, organisé par HEC Paris avec des universités de prestige comme Cambridge, Bocconi, Oxford, HEC bien sûr et Sciences Po cette année. Six joueurs seront invités, trois joueurs et trois joueuses. Si tout est pris en charge côté accueil, en revanche, le transport ne l'était pas. Nous avons souhaité que la sélection ne se fasse pas sur des considérations

financières, mais sur le niveau de jeu, puisque ce niveau est très élevé et nous proposons une dotation à hauteur de 1.000 euros pour une prise en charge de 200 euros par joueur et joueuse pour le voyage leur permettant de se rendre sur place. Le sixième étant un joueur de Menton, il s'y rendra directement avec le campus.

**Luis VASSY**

Avec l'équipe de Cambridge, nous ne sommes pas sûrs de nos résultats, il faut voir la réalité.

**Louise WAGENER**

Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non ? Dans ce cas, je vous redonne la parole pour la reconnaissance des associations étudiantes.

**Ismahane GASMI**

Pardon madame la présidente. Il faut valider ces conventions par un vote.

**Louise WAGENER**

Oui désolée les vacances ont été très bonnes, j'ai tout oublié (rires). Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le point est donc adopté à l'unanimité.

*La validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes est adoptée à l'unanimité.*

## **II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (VOTE)**

**Baptiste VIVIEN**

Merci. Vous connaissez le processus des associations reconnues pour les deux années. À la fin de cet été, 77 associations disposaient encore du statut validé, jusqu'à l'été prochain. Nous avons d'ores et déjà 9 nouvelles associations, dont 2 renouvellements, et 7 nouvelles demandes issues d'initiatives précédentes et qui sont à jour de l'ensemble des critères nécessaires pour obtenir ce statut. Il y a le Centre étudiant pour la recherche stratégique et Solidarity Program for Refugee Help pour une première demande. Et nous avons Bailemos, le Bureau des cultures de l'IEP de Poitiers, Collectif 27, Pistes Magazine, Poitiers MUN, Sciences Plato et VOLT antenne de Paris comme nouvelles demandes. Après validation, cela portera à 86 le nombre d'associations qui détiendront le statut et seront actives pour au moins l'année en cours.

**Louise WAGENER**

Avant de passer au vote, y a-t-il des remarques ou des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

*Le point est adopté à l'unanimité.*

**Louise WAGENER**

Merci, Baptiste, pour la présentation. Nous passons au troisième point.

## **III. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ADMISSIONS POUR LA PROCÉDURE INTERNATIONALE BACHELOR (VOTE)**

**Louise WAGENER**

Pauline, je vous laisse la parole. Monsieur Vassy, vous souhaitez dire un mot ?

**Luis VASSY**

Oui, c'était juste pour donner l'état d'esprit général. Comme vous l'avez vu, j'insiste, lors de mes différentes prises de parole, sur le bilan satisfaisant de cette procédure d'admission. Je ne proposerai pas de nouvelle modification, du moins sur la partie voie générale. En revanche, la DAI et les doubles diplômes n'ont pas été touchés. Sur les doubles diplômes, cela ne relève pas de nos discussions, mais de conventions avec les universités externes. Il ne devrait toutefois pas y avoir de modifications

massives puisque la plupart de nos partenaires ont souhaité finalement s'aligner sur nos standards, ce qui revient à valider la stratégie que nous avions adoptée. Pour la DAI, en revanche, il nous a fallu tenir compte de certaines évolutions qui sont contenues dans le texte que Pauline va vous présenter.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Merci beaucoup. Bonjour à toutes, bonjour à tous. L'idée, effectivement, est de vous présenter des ajustements pour la voie internationale. Je vous rappelle qu'elle a ouvert l'année dernière, à la fin octobre. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas eu, en décembre dernier, l'occasion de la modifier. Pour la rentrée 2025, notre objectif est donc de supprimer les essais personnels qui, pour rappel, se trouvaient dans le bloc 3. Avec la lettre de motivation, nous avions des essais personnels. L'objectif ici est de supprimer une partie de ce bloc 3, à savoir les essais personnels, mais de garder, en revanche, la motivation qui est également conservée dans Parcoursup. Pour les candidats dans la voie internationale, on garderait l'évaluation dans la phase d'admissibilité. C'est un point distinct, notamment parce que les dossiers sont beaucoup plus hétérogènes à l'international que les dossiers issus du système français. Cela nous permettra donc de disposer d'éléments supplémentaires pour certains candidats qui sont un peu plus loin de la connaissance de ce qu'est Sciences Po et des formations proposées. Par ailleurs, nous n'avons pas les mêmes taux d'admissibilité à l'international que sur Parcoursup. Cela nous permettrait, à l'unanimité, de réaffirmer l'importance des étudiants internationaux au sein du Collège universitaire. Il y a eu pour cela un groupe de travail qui s'est réuni de janvier à avril 2025, dont l'un portait précisément sur la voie internationale, donc ces ajustements ont vraiment été réfléchis dans un cadre collectif avec des enseignants, les doyens, la direction ainsi que les équipes du Collège universitaire qui ont une connaissance assez fine de ces dossiers. Voici ce qui est proposé et qui se traduit en termes de règlement par une diminution du nombre de points global. On passe d'une note sur 60 à une note sur 50 points. C'est le titre 3 qui est modifié et c'est le seul ajustement. L'oral compte également pour 50% et il est ramené également à 50 points au global. L'objectif, pour cette année, est aussi d'ouvrir la campagne un peu plus tôt que l'année dernière, soit une ouverture souhaitée au 15 octobre, d'où la présentation en septembre de cette modification. Je suis disponible pour vos questions.

### **Mathis GROSSNICKEL**

Tout d'abord, je me réjouis de constater que nous n'allons pas modifier une nouvelle fois, vous en avez parlé, Monsieur le Directeur, la voie d'admission générale. On voit bien que l'excellence n'a jamais disparu à Sciences Po, c'est ce qu'on défendait depuis longtemps. Donc je suis heureux de voir qu'on a été écoutés et que les résultats prouvent ce qu'on défendait ces derniers mois. Sur le processus d'admission à la voie internationale, on est d'accord sur le fait d'aligner les processus qu'ils soient les plus homogènes possibles. Mais on s'interroge sur le fait qu'on garde la notation de la motivation à l'international et pas dans la voie générale. Effectivement, je pense qu'il est important de garder cette motivation pour la voie internationale, mais c'est aussi important, je pense, pour la voie générale. C'est une réflexion qu'on peut aussi avoir pour la voie générale. Mais on soutient tout à fait, du côté de l'UNEF, les modifications apportées à la voie internationale.

### **Lisa DEBAUD**

On s'oppose, de notre côté, à cette réforme qui, selon nous, est faite comme la précédente, dans la hâte, sans réelle étude d'impact ni consultation des organisations étudiantes. La direction nous laisse dans un brouillard quant aux conséquences concrètes de cette réforme.

### **Louise WAGENER**

Pauline, vous souhaitez répondre ?

### **Pauline BENSOUSSAN**

Oui, peut-être rappeler, Mathis, que sur Parcoursup, le dossier de motivation est rempli par les candidats. Elle est mise à disposition pour les oraux. Les candidats doivent répondre et ensuite c'est juste une clarification sur la place qu'on souhaite lui accorder.

### **Luis VASSY**

Cet aspect est indiqué sur le flyer destiné à Parcoursup. Après, il faut qu'on admette qu'on est dans une situation différente quand on fait 14.000 kilomètres pour venir à Sciences Po, mais je ne peux pas laisser dire qu'on ne regarde pas la motivation des candidats.

**Louise WAGENER**

Si je puis me permettre, il y a quand même des lycéens français qui traversent la planète pour venir à Sciences Po, qui habitent en Outre-mer, et qui passent par Parcoursup.

**Luis VASSY**

On peut discuter de ce point, mais il est vrai que les étudiants français ont tout de même une meilleure connaissance des usages de Sciences Po, qui est une institution française, que des élèves issus d'un système chinois ou bolivien. Quant aux élèves ultra-marins, nous restons très ouverts à leurs candidatures.

**Romain GUINEBRETIERE**

Je me permets de rejoindre la remarque de Louise. Je ne comprends pas très bien pourquoi la motivation serait plus importante pour les étudiants internationaux que pour les étudiants français. La motivation est également importante pour les étudiants français. Nous avons, comme vous le savez, des profils très différents. Je me rappelle d'un Sciences Po qui disait : il est important de vous engager. La motivation, pour moi, doit rester importante, ce qui permettra d'accueillir des profils un peu différents.

**Pauline BENSOUSSAN**

Je me permets juste de rappeler que nous avons bien dans Parcoursup une partie « motivation » visible dans le bloc 2, sur les activités et centres d'intérêt des candidats. Ces éléments sont bien accessibles à l'ensemble des évaluateurs. Un autre point. Pour les candidats issus de la voie internationale, les dossiers sont beaucoup plus hétérogènes. Vous avez la question des appréciations qui est très forte pour les candidats issus du système français avec les bulletins de première et de terminale, ce qui n'est pas forcément le cas pour les candidats de la voie internationale. Il est vrai qu'on a un apport un peu différent sur cette question, pour prendre en compte la trajectoire du lycéen dans un système étranger, pour savoir quelle est sa motivation pour Sciences Po.

**Louise WAGENER**

Si vous n'avez pas de remarques ou de questions, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Non.

**Louise WAGENER**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Le point est adopté à la majorité des votants moins deux votes contre et une abstention.*

**IV. PROJET DE CRÉATION D'UN MASTER EN UN AN GÉNÉRAL LLM  
(VOTE)****Louise WAGENER**

Bonjour à tous les trois. Merci d'être venus ce matin, pour nous présenter ce projet de création d'un master à l'École de droit. Madame Klein, je vous laisse la parole pour un mot d'introduction et peut-être nous présenter le projet.

**Julie KLEIN**

Bonjour et merci à tous de nous accueillir pour vous présenter ce projet, qui est un projet de création porté depuis un moment déjà à l'École de droit et qui a vocation à se concrétiser le plus rapidement possible. Aujourd'hui, l'École de droit repose sur quatre piliers. Le premier pilier, ce sont les masters, on a un master de droit économique, un master *Economic law*, un master de carrières juridiques et judiciaires et un master droit et finance qui est un master joint avec l'École du management et de l'impact. Nous avons des LLM, je vais y revenir dans un instant, un doctorat et des classes préparatoires. L'idée est que ce nouveau programme que nous venons vous présenter aujourd'hui s'intègre dans ce deuxième bloc, qui est le bloc LLM. Aujourd'hui, ce bloc n'est constitué en réalité

que d'un seul LLM qui est un LLM TADS spécialisé dans les questions d'arbitrage et de *dispute resolution* et qui est extrêmement spécifique. Notre idée est de venir créer, à l'intérieur de ce bloc LLM, un second LLM, un *General LLM*. C'est le projet que nous allons vous présenter aujourd'hui. Je vais laisser Jean D'Aspremont, professeur à l'École de droit et qui porte ce programme, vous en parler.

### **Jean D'ASPREMONT**

Bonjour, chers collègues, et merci de nous recevoir de matin. L'idée est de créer un LLM. Le LLM est du jargon anglo-saxon qui veut dire « *master of laws* » avec un double L pour montrer que *laws* est au pluriel. Pourquoi un LLM ? Il y a toujours une très forte demande sur le marché. C'est un gros marché. C'est un marché dynamique, un marché très stable, ce qui n'est pas étonnant, on parle ici d'une spécialisation en un an et donc à moindre coût. C'est un marché qui, jusqu'à récemment, était dominé par les États-Unis, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas et la Suisse. Notre idée, précisément à l'École de droit, est d'aller chercher ces parts de marché. Cela fait d'ailleurs très longtemps qu'à l'École de droit, nous sommes sollicités par des étudiants intéressés par une maîtrise en un an et pas par la maîtrise en deux ans que nous offrons actuellement. Nous pensons aussi qu'un LLM, c'est très visible, donc que ce sera un amplificateur de la marque « Sciences Po ». C'est aussi un programme à très forte rentabilité. Alors pourquoi maintenant ? La demande mondiale est en très grande mutation. Nous pensons qu'il existe une fenêtre géopolitique assez unique. Vous le savez, il y a de très grandes incertitudes sur le marché américain, beaucoup d'étudiants se détournent des États-Unis. Encore aujourd'hui, nous avons les effets du Brexit. Beaucoup d'étudiants se sont détournés du Royaume-Uni et les Pays-Bas et la Suisse sont complètement saturés. Il y a une réallocation des flux internationaux d'étudiants et nous pensons que c'est le bon moment pour aller saisir ces parts de marché. Par ailleurs, les juristes aujourd'hui doivent se réinventer. On a l'IA, le changement climatique. Les juristes ont besoin de nouvelles formations. Nous pensons, pour toutes ces raisons, que c'est le bon moment pour nous lancer. Pourquoi l'École de droit ? Comme la Professeure Julie Klein l'a rappelé, nous avons déjà une expertise en termes de diplômes en un an, le LLM TADS. Par ailleurs, même si nous sommes une petite école, nous avons beaucoup de collègues avec une renommée internationale, cela peut avoir un effet pour attirer du monde. Ce n'est pas pour rien que nous sommes la seule école de droit en France à avoir un accord avec Harvard. L'idée est de capitaliser sur cette renommée internationale. Ce qu'on compte offrir est quelque chose de très différent de ce qui est offert par la concurrence. Il existe des *General LLMs*, notamment au Royaume-Uni, mais ce que nous voulons est offrir une flexibilité assez révolutionnaire. Les étudiants pourront faire ce qu'ils veulent et choisir dans l'offre des cours existants, on va mutualiser, c'est pour cela que c'est un LLM à moindre coût, mais l'idée est de certifier des parcours. Si un étudiant veut faire du *digital law* ou du *climat justice* ou des *human rights*, il pourra le faire. La concurrence, c'est du gloubi-boulga. On peut faire tout, mais il n'y a pas de parcours. Nous avons un fléchage. L'idée est d'avoir un fléchage certifié. C'est pour cela que l'on se permet de parler de LLM de seconde génération. Un autre aspect qui nous distingue de la concurrence, c'est que nous offrons un « *research track* ». L'idée est d'attirer des étudiants qui veulent se lancer dans une carrière universitaire. Il y aura un parcours fléché « *research* », sans compter que l'on met l'IA et le climat au centre de notre formation. Encore un mot sur la place de ce LLM au sein de notre formation. On pourrait nous objecter le risque de cannibalisation. Non, il n'y a pas de cannibalisation. Nous offrons aujourd'hui un master en deux ans. Ce master en droit économique est complètement différent de ce nouveau LLM. Le diplôme que nous offrons est un diplôme national qui permet aux étudiants d'accéder au barreau. Ce ne sera pas le cas du LLM qui est un diplôme d'établissement. C'est un diplôme très « *premium* ». On vient chercher des publics très différents. Ce sont des publics qui ne viendraient pas faire notre master en deux ans. Voilà en quelques mots notre projet. On a une architecture assez révolutionnaire. On a des majeures certifiées. Les étudiants peuvent faire ce qu'ils veulent, à la carte, mais se retrouvent avec un diplôme qui a une identité à la page, correspondant aux grandes transformations globales que nous traversons. Nous avons mis l'IA au centre de notre nouveau programme. L'anthropocène est partout. Nous pensons que, quand nous aurons atteint notre vitesse de croisière, nous pourrons établir des passerelles avec la nouvelle École du climat. Je pense que le moment est bien choisi. Je vous remercie de votre attention.

### **Julie KLEIN**

Peut-être quelques mots en termes d'objectifs de recrutements. L'idée serait d'ouvrir ce nouveau LLM à partir de 14 étudiants. On aspire à pouvoir accueillir, potentiellement, jusqu'à 40 étudiants. On considère qu'il s'agit d'une cible raisonnable au regard de l'attractivité potentielle de ce nouveau LLM

et aussi de nos moyens internes pour offrir un programme de bonne qualité aux étudiants. S'agissant des ressources humaines, on a actuellement, au sein de l'École de droit, une responsable pédagogique et une assistante pédagogique qui ont déjà commencé à travailler sur le programme et qui pourraient tout à fait continuer à suivre ce programme. On est déjà prêts à accueillir des étudiants dans de très bonnes conditions pour leur offrir un programme dont ils sont demandeurs. Les étudiants étrangers sont vraiment demandeurs de venir trouver à Paris et à Sciences Po un programme de qualité. Comme l'a dit Jean, la spécificité est vraiment de pouvoir faire un LLM à la demande où l'étudiant pourra, à la carte, se spécialiser comme il le souhaite, dans le cadre de cette maison.

### **Louise WAGENER**

Je vous remercie. On va démarrer les questions.

### **Elise GALY-JAMMOU**

Merci beaucoup pour votre présentation sur ce LLM, c'est très intéressant. Évidemment, les étudiants internationaux sont très preneurs de ce type de programmes. C'est un peu le Graal après avoir effectué des études de droit. Par contre, j'ai quelques remarques. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un programme « premium », à 24.000 euros, qui demande un gros budget. Je voulais savoir s'il existait une différence de prix entre les étudiants EU et hors EU. Par ailleurs, vous dites que le programme est complètement dispensé en anglais, mais, quand on va un peu plus bas dans la présentation, on se rend compte que certains cours sont dispensés en français. Donc quelle est la part précise des cours en français ? Deux des intitulés sont écrits en français, donc je ne sais pas si les cours eux-mêmes sont en anglais. Vous dites qu'on est en compétition avec d'autres pays sur ce programme, donc quand on fait payer 24.000 euros, peut-on s'assurer d'avoir 100% de cours en anglais ? Dans d'autres filières, certains étudiants sont venus nous voir parce qu'on leur avoir promis des *tracks* en anglais à 100%, mais ils se sont retrouvés dans des cours en français avec des devoirs à rédiger en français. Ils se sont retrouvés en difficulté. On aimerait bien avoir une réponse sur ce point. Merci.

### **Julie KLEIN**

Bien sûr, je vais vous répondre sur les deux points. Sur la question des frais, ce sont effectivement des frais importants, mais ils correspondent aux programmes de masters en un an. Ils se situent plutôt en bas de la fourchette du marché européen. Cela a été une question qui a vraiment été réfléchie. On ne peut pas être en dessous des frais de masters, parce qu'on rentrera dans une situation difficile, mais on est très clairement en bas de la fourchette au niveau européen. Il n'y a pas de différence entre les étudiants EU et hors EU parce qu'il s'agit d'un programme global. Mais on considère quand même que ce n'est pas la même difficulté que sur un programme en master. On ne veut absolument pas que les questions monétaires soient un frein à l'accès à la formation initiale. Là, on rajoute une brique en plus sur un ensemble qui peut également se traiter avec un prêt étudiant ou autre. On considère qu'on est sur un programme « plus », donc oui, les frais sont de 24.000 euros, mais, encore une fois, on est plutôt dans le bas de la fourchette européenne. Deuxième point évidemment très important de votre question, celui des cours en anglais. Nous sommes très clairement dans un programme qui peut être fait à 100% en anglais. On en a la maîtrise. On sait faire, on a les moyens de le faire. On peut vraiment s'engager à proposer aux étudiants qui le souhaitent un programme à 100% en anglais. Il peut y avoir des étudiants qui viennent étudier à Paris et pourraient être intéressés pour suivre aussi un cours en français. Ils ont peut-être une meilleure maîtrise de la langue. Pour eux, c'est aussi une richesse. On ne voulait pas fermer à ces étudiants la possibilité de venir aussi picorer ce qui existe en français. Vous avez parfaitement raison, vous avez, sur la fiche de présentation, le titre d'une spécialité, *Entreprises, Marchés et régulation*, qui est rédigée en français. Pourquoi ? Parce qu'à l'intérieur de cette spécialité, on a aussi beaucoup de cours en anglais et on voulait permettre aux étudiants de piocher dedans.

### **Lisa DEBAUD**

On note aussi les frais de scolarité très élevés de ce master et on s'interroge sur son ouverture sociale. Vous avez parlé d'un programme en plus, est-ce une raison, pour autant, pour discriminer des populations entières d'étudiants et d'étudiantes ? Étant donné les recettes importantes de ce master, est-il prévu la création de bourses pour les étudiants souhaitant s'y inscrire, mais n'ayant pas les moyens de payer les frais de scolarité ? Je pense principalement aux étudiants précaires issus des écoles du Sud global, mais pas uniquement, pour qui ces frais représentent des sommes encore plus importantes. Étant donné le statut spécifique du master, les étudiants auront-ils, par ailleurs, accès aux bourses du CROUS ? Sera-t-il possible de financer ce master avec le CPF ? Enfin, nous nous interrogeons sur l'accès aux spécialisations pour les étudiants de ce nouveau master. Quel impact aura

ce nouveau master sur les places existantes dans les spécialisations actuelles ? De nouvelles places seront-elles créées ?

### **Pierre-Louis PERIN**

Bonjour. Je suis très heureux, en tant que supporter de l'École de droit, de la création de ce très beau projet, très bien conçu, très attractif. Je pense qu'il faut s'attendre à des files de candidatures pour les candidats étudiants, notamment pour les étudiants français qui seront certainement très intéressés par l'ouverture et l'accompagnement que vous proposez. Je m'attends également à ce que les cabinets d'avocats fassent un très très bon accueil à ces diplômés. J'ai une question portant sur le programme. La maquette de ce master 2 est très riche. Vous avez mentionné la possibilité de participer aux programmes de recherche. Je voulais savoir si vous anticipiez beaucoup de candidatures dans cette voie. Je me demandais également si la clinique de l'École de droit sera ouverte à ces candidats. À votre avis, cela aurait-il du sens ? Je voulais aussi vous demander quels seront les cours spécifiques qui seront conçus pour ce master en particulier, sur quoi portera le grand cours général et enfin sur la proportion d'étudiants français et étrangers que vous anticipiez. Merci.

### **Mathis GROSSNICKEL**

Je rejoins ma camarade sur toutes les questions qui sont posées. Sans me pencher sur le fond de ce diplôme, je m'interroge vraiment sur la forme qu'il prend et notamment sur le fait de s'aligner sur les autres masters de Sciences Po. Moi, je m'interroge énormément sur le but de ce genre de diplômes parce que, quand on nous le présente, on nous parle de parts de marché, de rentabilité. On est dans un vocabulaire qui est purement le vocabulaire de l'entreprise et j'ai l'impression que cela sert uniquement à faire de l'argent et que Sciences Po, avec ce diplôme, se transforme en entreprise dont le but serait d'aller conquérir des parts de marché et plus de fournir une offre de formation, d'éducation qui est normalement la racine d'une université. Je m'interroge énormément sur la philosophie de ce master en un an. Quand on voit les frais de scolarité, 24.000 euros, vous l'avez dit, c'est un master à très forte rentabilité qui ne coûte pas cher à Sciences Po, mais qu'on vend à plein prix aux étudiants. Je comprends très bien, vous l'avez dit, c'est « premium », donc on va toucher une catégorie précise d'étudiants. Moi, ça me gêne énormément qu'une université se transforme en entreprise et qu'on vende des diplômes au lieu de former des étudiants. Vous parlez, dans la note que vous nous avez transmise, de professionnels qui peuvent suivre cette formation, donc qui perdent leur salaire, mais qui ont peut-être un peu de réserves. Je vois mal comment on peut le rendre accessible aux étudiants qui veulent compléter leur parcours. Je pense qu'il est important de faire cette remarque et je m'interroge énormément.

### **Louise WAGENER**

Je complète un petit peu ce qu'a dit Mathis. C'est surtout qu'en France, quand il y a des diplômes universitaires, il existe deux fourchettes de prix différentes pour les étudiants qui vont juste payer les frais de scolarité et les professionnels qui payent un supplément. Je me demandais pourquoi, pour un LLM, tout le monde payait 24.000 euros, professionnels comme étudiants. Madame Danton et je vous laisserai ensuite la parole pour répondre aux questions.

### **Florence DANTON**

Merci pour cette présentation et, notamment, ce benchmark international intéressant. Je crois qu'on peut aussi se réjouir qu'à travers la création d'un programme de ce type, Sciences Po continue à innover, à s'adapter aux opportunités offertes par le marché. C'est un signe aussi intéressant et encourageant. Je voudrais juste, cela ne vous étonnera pas, au nom de la CFDT, revenir sur la partie ressources humaines. Quand vous dites que 50% du temps d'un ETP pourrait être attribué à ce programme, nous nous étonnons un peu que les équipes soient déjà en place, ce qui représente sans doute déjà une charge de travail importante, et nous nous inquiétons de savoir si ces 50% ne seraient pas pris, en réalité, sur un temps déjà bien engagé. Cela m'amène à revenir sur un point sur lequel la CFDT a déjà eu l'occasion de s'exprimer, en CVEF et en CI, depuis un certain nombre d'années. Dans le cadre d'un lancement de programme, nous souhaiterions avoir un calendrier d'évaluation du nouveau projet pour permettre, à un ou deux ans, d'évaluer si les objectifs fixés sont là, en termes d'effectifs, du nombre de candidatures, de charge de travail des équipes pour réajuster, le cas échéant, si les besoins s'en faisaient sentir. Merci.

### **Luis VASSY**

Je souhaiterais intervenir.

**Louise WAGENER**

Bien sûr.

**Luis VASSY**

D'abord, merci à tous pour la qualité de vos questions. Je voudrais commencer par remercier l'équipe de l'École de droit, je sais que c'est un projet relativement ancien et qui aboutit en ce début d'année. Je voudrais aussi mentionner à quel point il s'inscrit dans la stratégie globale de l'établissement. C'est la raison pour laquelle je lui ai apporté tout mon soutien, en constatant aussi à quel point il était consensuel au sein de l'École de droit. C'est quelque chose de remarquable, car on sait qu'il n'est pas évident de créer une nouvelle formation et de dégager des ressources pour investir. Je remercie Jean D'Aspremont d'avoir insisté sur la question de l'environnement dans lequel on s'inscrit. Dans ce moment de volatilité de l'enseignement supérieur dans le monde, Sciences Po a absolument une carte à jouer parce que, me semble-t-il, l'interdisciplinarité sera encore plus valorisée dans les années à venir, de réfléchir à ce que l'université apporte dans la capacité à mobiliser ces outils, d'avoir des leviers plutôt que de les subir. Nous sommes déjà très ouverts sur ces questions avec l'internationalisation du corps de nos chercheurs et de nos chargés d'enseignement et parce que nous avons déjà une marque très puissante. Je voudrais ajouter que le LLM TADS est absolument une star mondiale, notamment en matière d'arbitrage international, c'est l'un des deux LLM les plus recherchés au monde. Je pense qu'il convient de se réjouir que nous formions des avocats sur ces questions depuis Paris. J'ai compris que les termes de « rentabilité » et de « parts de marché » étaient des gros mots. Je sais qu'il n'est pas facile de créer un lien entre ce qu'on souhaite et les moyens dont on dispose, mais il va de soi que, si nous parvenons à maintenir le système d'aides et de bourses CROUS, il nous faut quand même des ressources. Vous n'êtes pas sans savoir que le niveau des ressources publiques ne va pas augmenter. Je ne suis pas sûr de comprendre où nous sommes censés trouver ces ressources. Il n'existe pas 36 possibilités. Soit on augmente les frais de scolarité, soit on augmente le nombre d'étudiants à Sciences Po. Et je préfère augmenter ce nombre, y compris dans des formations de haut niveau qui s'adressent plutôt à des étudiants qui ont déjà fini leurs études ou qui ont déjà travaillé un mois ou deux, donc qui ont déjà des ressources plutôt que d'augmenter les frais de scolarité. On ne peut pas demander à Sciences Po l'impossible, à savoir de n'augmenter aucune ressource tout en continuant à investir dans notre politique sociale. Cette dernière représente 90 millions d'euros, ce qui est plus que l'ensemble des dotations publiques que nous recevons. Je suis très heureux de faire cela, c'est notre vocation, mais contester en parallèle la pertinence même d'aller trouver des ressources complémentaires me semble dangereux pour les étudiants eux-mêmes, donc je m'étonne de ces remarques. J'en profite pour noter que l'École du climat, qui a une attraction internationale extrêmement forte, a déjà fait l'objet de campagnes de promotions internationales extrêmement fortes et nous avons déjà plus de 1.000 téléchargements actifs de la brochure d'information sur l'école. Nous prévoyons 70 étudiants pour la première année, je suis assez optimiste. Cela rentre dans le même état d'esprit que ce LLM qui nous permettrait d'accueillir de nouveaux étudiants à Sciences Po, pas du tout au préjudice de ceux qui y sont déjà, mais, au contraire, dans leur intérêt, sauf si vous souhaitez qu'on utilise le levier des frais de scolarité comme modèle économique. Mais je voudrais que vous ne nous demandiez pas l'impossible. C'est mon message, si je puis me permettre.

**Julie KLEIN**

Merci. Je vais essayer de répondre à toutes vos questions en synthétisant les demandes. Je laisserai Jean D'Aspremont et Julie Babin D'Amonville, qui est la directrice exécutive de l'École de droit, compléter quand ils l'estimeront nécessaire. Si je reprends vos questions, il y a quatre points qui se dégagent. Le premier est celui de la question financière. Je ne peux que rejoindre ce qui vient d'être dit par Luis Vassy. Plus spécifiquement, pour ce qui nous concerne à l'École de droit, il faut comprendre que cette question, on se l'est évidemment posée, notamment sur le fait de savoir si on fléche des bourses pour ce programme-là. Je tiens à dire que, sur cette question de politique sociale, nous, à l'École de droit, on en fait aussi beaucoup. On a énormément de bourses, on va chercher des partenaires toute la journée pour financer des bourses pour les étudiants. On s'est dit que, pour l'instant, ces bourses, on préfère les réserver à des étudiants qui viennent nous rejoindre en M1, qui en ont besoin en formation initiale pour passer le barreau, avoir notre diplôme, plutôt que de les offrir à des étudiants qui viennent faire un programme en plus, mais qui n'est pas un préalable nécessaire pour devenir avocat. On sait, dans les faits, que ces étudiants qui vont venir faire un LLM, soit retourneront à l'étranger, soit iront dans des cabinets d'avocats où ils auront une rémunération qui leur permettra

largement de compenser l'investissement, désolé pour ce mot, que représente le programme LLM. C'est donc vraiment un choix qui relève de la politique sociale que de se dire que les bourses que l'on a, on préfère, pour l'instant, les réservier à des étudiants en formation initiale. Sur la question de l'intérêt du diplôme, par hypothèse, si Luis Vassy vous a dit que c'était un programme qui faisait consensus à l'École de droit, c'est avant tout parce que c'est un programme scientifique. Il ajoute une brique sur le pilier de ce qu'on offre en formation. Cette brique, c'est un *General LLM* parce que toutes les grandes universités européennes proposent ce type de programmes. Nous, on essaye de faire mieux ou, en tout cas, quelque chose qui nous ressemble plus. C'est donc un programme qui est vraiment pensé pour les étudiants, qui a une vocation généraliste avec une possibilité de spécialisation. Il a beaucoup évolué, je ne vais pas vous faire l'historique, mais il a beaucoup évolué au fil des discussions au sein de la communauté académique de l'École de droit. Troisième point soulevé, la question des ressources humaines. Deux précisions. Pourquoi se permet-on, aujourd'hui, d'envisager que ce soient des responsables pédagogiques et des assistantes pédagogiques déjà en poste qui portent ce projet ? Parce qu'on a eu trois recrutements récemment et on est dans une situation qui nous permet à ce jour, je dis bien à ce jour, de faire porter ce projet par les équipes en place. J'ai parlé tout à l'heure d'une cible de 40 étudiants. La question est évidemment aussi une question de support. Si on est au-dessus, on ne pourra plus fonctionner comme cela. Pour l'instant, nous estimons que c'est faisable, en l'état. Quatrième question sur le contenu du programme et merci pour cette question. On est sur un master général avec une possibilité de spécialisation. L'avenir nous dira si on a beaucoup de demandes en recherche. C'est très difficile pour nous de le prévoir comme il est très difficile de prévoir la part d'étudiants étrangers et nationaux. J'imagine que vous avez les mêmes interrogations avec l'École du climat.

### **Luis VASSY**

Nous avons 60% d'étrangers.

### **Julie KLEIN**

Voilà. Peut-être que le LLM va nous surprendre. Pourquoi je pense que, pour la recherche, nous avons de bonnes chances ? Si on regarde les LLM en Europe, leur initiation à la recherche est très légère. C'est quelque chose qui ne permet pas vraiment de rentrer dans le monde académique. Nous, on leur propose de rentrer dans le programme PIR qu'on a mis en place au sein de l'École de droit. On leur propose vraiment une initiation, une formation et la possibilité d'entrer à l'École doctorale de droit. Je pense qu'on peut être intéressants, aussi, pour des étudiants qui veulent s'orienter vers la recherche. L'avenir nous le dira. Quant au cours spécifique, c'est un cours de *Law governance* dont Jean va vous parler plus longuement. L'idée est d'avoir un cours spécifique qui regroupe l'ensemble des problématiques du monde contemporain, d'utiliser le fait qu'on est à Sciences Po, utiliser notre approche multidisciplinaire. Vous avez des blocs. Ce qu'ils vont chercher dans les cours électifs déjà existants, c'est du contenu, de la sédimentation de connaissances. Ce qu'on va chercher dans ce cours, c'est précisément une approche transdisciplinaire. C'est penser autrement, avoir une approche très critique sur leur matière. Alors, pourquoi ne l'a-t-on pas plus développé ? On a aussi fait le pari que ce cours pouvait évoluer chaque année en fonction de l'actualité, des sujets du moment. Évidemment, on va faire travailler la faculté permanente et des intervenants extérieurs, mais on voudrait aussi profiter de nos professeurs invités. Cela peut faire bouger à la marge le contenu de ce cours, qui ne sera pas un cours statique, mais vraiment un cours dans la cité. Au regard de la situation, on ne ferait pas le même cours aujourd'hui qu'il y a cinq ans. On ne veut pas figer ce cours dans le marbre, c'est très important pour nous.

### **Jean D'ASPREMONT**

Je n'ai pas grand-chose à rajouter, ces réponses étaient très précises. Merci en tout cas de l'intérêt qui est porté à notre projet. Je vais juste faire deux remarques. La première sur le vocabulaire qu'on a utilisé pour présenter notre projet, qui est le vocabulaire de l'entreprise. Si je reste dans ce registre et cette terminologie, je veux dire qu'on est les moins chers du marché. On est bien sûr bien moins chers que les États-Unis et le Royaume-Uni. On est plus chers que les Pays-Bas. La quatrième année est appelée « LLM ». Nous, on est très clairs et transparents. C'est un postmaster, ce qui explique qu'on est plus chers que les Pays-Bas. Au-delà du vocabulaire de l'entreprise, il y a un projet intellectuel. Soyons très clairs, nous voulons former les juristes de demain. On veut des juristes intellectuels, qui veulent et savent sauver la planète. On veut des juristes qui soient meilleurs que Chat GPT 5.0. Nous voulons former, avec ce LLM, des juristes qui soient meilleurs que l'IA. On a un projet intellectuel, c'est pour cela qu'il y a énormément d'interdisciplinarité. Un des fléchages est « *legal humanities* ».

On veut des juristes qui soient compétents en sciences humaines. On revient à cette idée du juriste de la Renaissance. Nous sommes animés par un projet intellectuel. Nous pensons que le « *research track* », il y a effectivement un fléchage recherche dans ce nouveau programme. Nous anticipons un grand succès parce qu'il faut savoir qu'à l'École de droit, Julie et moi sommes dans le jury doctoral, nous avons presque 200 candidatures chaque année. Nous pensons que ces étudiants qui, justement, n'auraient pas la chance d'être pris viendront dans notre LLM. Nous pensons que le « *research track* » a un très gros potentiel. La clinique, nous ne l'avons pas évoquée, est saturée à l'heure actuelle. C'est pour cela que nous ne l'avons pas incluse dans le projet LLM parce que nous sommes à un « *breaking point* ». À l'avenir, si nous parvenons à aménager de l'espace à la clinique, nous y inclurons des étudiants LLM. Enfin, dernière précision sur le cours général, qui est un cours propre au LLM : « *Law & governance* ». C'est un cours dans lequel on va faire du métadroit. On va examiner, penser, de la façon dont pensent les juristes. On va faire de l'interdisciplinaire. C'est là qu'on va former des gens qui pensent mieux que ChatGPT 5.0. Ce cours sera la vitrine de l'École de droit. On s'assure que nos étudiants se retrouveront tous ensemble, au moins une fois par semaine, avec de grandes figures de l'École de droit.

### **Julie BBIN D'AMONVILLE**

Je voudrais peut-être compléter sur la question RH. Je suis très soucieuse de cette question. Quand je suis arrivée il y a six ans à Sciences Po et à l'École de droit, il y avait un problème de personnels, la moitié de l'effectif était en surcharge. Avec le doyen, on a, en quatre ans, créé un premier poste, puis un deuxième. Le troisième que nous avons obtenu nous permet tout à la fois de décharger la dernière personne en surcharge et de pouvoir supporter ce nouveau LLM, donc cela a été vraiment très anticipé. Cela nous permet d'être confiants sur la charge de travail et aussi sur le fait que les étudiants pourront être encadrés au juste niveau.

### **Louise WAGENER**

Je vous remercie pour cette présentation très qualitative et très intéressante. Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. Si on veut avoir le temps de finir, on va devoir passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Le projet de création de LLM est adopté à la majorité des votants moins deux votes contre et deux abstentions.*

## **V. BILAN DE LA VIE ETUDIANTE 2024-2025**

### **Baptiste VIVIEN**

À moi d'essayer de vous garder motivés. Je commencerai par un panorama de cette année 2024-2025. On avait encore cette année 330 objets associatifs, parmi lesquels 5 associations représentatives. On avait 132 associations reconnues, 35 associations permanentes et 156 initiatives étudiantes. Encore une fois, cette année, pour ce qui concerne le domaine dans lequel les associations interviennent, c'est toujours très ancré sur les questions de solidarité, d'engagement citoyen et de lutte contre les discriminations avec toujours, les arts et la culture qui culminent en tête depuis plusieurs années. On constate que les étudiants s'investissent sur tous les sujets de société, en particulier en réaction avec les actualités. Qui sont les responsables étudiants ? Cette année, on avait 1.126 étudiants et étudiantes qui se sont déclarés en responsabilité dans une association. J'insiste sur ce terme « en responsabilité ». C'est un peu dommage parce que cela invisibilise un certain nombre d'étudiants qui sont engagés à faire une permanence, simplement, en péniche, et qui ne sont pas comptabilisés. On a, cette année, d'ores et déjà changé le formulaire pour inviter les associations à visibiliser l'ensemble de leurs membres actifs, même s'ils n'ont pas de responsabilités. Parmi ces 1.126 responsables déclarés, on en avait 360-370 qui étaient encore en troisième année, ce qui signifie qu'on a des étudiants de troisième année qui sont partis et qui n'ont pas renouvelé leur association, soit parce qu'ils n'ont pas réussi à recruter, soit parce qu'ils gardent leur association en sommeil et redémarreront en rentrant. Ce qui fait qu'on peut estimer à environ 750-760 le nombre d'étudiants qui sont vraiment en responsabilité sur 2024-2025. Parmi ceux-ci, on a encore une prépondérance d'étudiantes avec 63% qui sont en responsabilité et 67% d'entre elles qui occupent des fonctions de présidence, ou co-présidence de l'association. Concernant les cycles et les cursus, on a 73% des responsables associatifs qui sont issus du Collège universitaire, c'est sans surprise avec 7 campus de collèges, et 7 issus des masters. Et parmi ces groupements, 72% des étudiants du Collège universitaire sont en deuxième année. En

master, il y a une légère dominante des masters 1 avec 52% d'entre eux qui se déclarent en responsabilité. Je ne vais pas revenir sur la typologie des associations que vous connaissez bien, juste vous rappeler qu'on avait 132 associations reconnues l'année dernière, au courant du dernier semestre. 57% d'entre elles sont arrivées à leur terme, on en avait 77 qui étaient en activité plus les 9 qui se sont présentées, on en a 86. Cette année, vous allez le voir, les demandes vont se faire petit à petit. Pour les 35 permanentes, on a vu l'arrivée de 2 associations, le MEDMUN, qui était une association reconnue et est devenue une association permanente, et le COC, le Comité d'organisation des Collégiades qui est devenu également une permanente. Vous le verrez, cela a une petite incidence sur les budgets, j'y reviendrai. Enfin, côté initiatives étudiantes, il y a un petit peu moins de déclarations cette année. On avait 177 projets déclarés pour 205 l'année précédente et 156 projets élus pour 175 l'année précédente. Ce sont des variations assez régulières qui s'expliquent parfois par l'actualité. Vous verrez qu'avec les municipales de 2026 et plus encore les présidentielles, on aura probablement une croissance du nombre de projets. Côté financement, le poumon de notre vie étudiante, cette année, pour les 35 associations permanentes, on a un volume de 330.000 euros distribué en dotations. Une légère augmentation, d'à peine 10%, par rapport à l'année dernière, qui s'explique notamment par l'arrivée du MEDMUN et surtout du COC. Le fonds d'intervention associatif est mis à la disposition des associations reconnues qui peuvent bénéficier d'un soutien financier plafonné à 500 euros et qui leur permet de mettre en place leurs événements, de faire leur communication ou de faire venir des intervenants. Cette année, on est passés de 147 à 166 demandes de FIA et, surtout, on a le plaisir de constater que la demande est un peu plus présente sur les campus. C'est à mettre au crédit de la DVE qui fait des voyages sur les campus. Avec Pierre Catalan notamment, en rencontrant un maximum d'associations, on essaye de faire connaître ce dispositif, mais aussi de les accompagner en les aidant à instruire le dossier en amont. Au sein de ce FIA existe un dispositif particulier, le FIA Sécurité, qui permet aux associations de répondre à leurs obligations mentionnées à l'article 17 du règlement de la vie étudiante, pour assurer la protection des biens et des personnes lors de leurs moments festifs. Ce dispositif est exceptionnellement sollicitable par les associations permanentes qui n'ont, normalement, que la dotation. Ainsi, sur les 25 associations qui ont sollicité le FIA Sécurité, 15 sont des associations permanentes. Il a été sollicité à hauteur de 20.000 euros pour cette année et le FIA, dans son ensemble, à hauteur de 70.000 euros, tous campus confondus. Enfin, j'en arrive au dispositif de la Commission étudiante que vous connaissez bien et dont sont issus certains des membres ici présents. La Commission s'est réunie huit fois cette année. 20 dossiers y ont été instruits. Au total, ce sont près de 40.000 euros qui y ont été attribués, pour 20 projets contre 14 l'année dernière. C'est un dispositif qui fonctionne bien et qui, surtout, permet une grande visibilité. Cela peut être Galactico avec son Gala du campus de Poitiers, , ou Stop & Go et son projet de festival accessible en auto-stop, le Festival de théâtre Rhinocéros, les divers projets de Sciences Concerts ou bien encore, le projet théâtral du Lion et du Renard. Ce sont aussi les Parisiennes en matière de week-ends sportifs. On a, sans exagérer, plusieurs milliers d'étudiants, de Sciences Po, mais aussi d'autres universités, qui peuvent bénéficier de ces projets. C'est un grand rayonnement. Donc, rassurez-vous, l'argent est bien utilisé. Quand on additionne ces trois projets, on a un bilan, pour l'année dernière, de 440.000 euros destinés aux associations et à la vie étudiante. Côté activités, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On avait 4.324 demandes de soutien logistique et de demandes de salles, tous campus confondus, et on a 3.846 événements qui se sont tenus sur les 7 campus. C'est une machine extrêmement importante qui demande beaucoup d'énergie et de temps. À ce titre, je souhaiterais remercier mes collègues : Anne Petit pour le campus du Havre, Ismaël Combette pour le campus de Dijon, Yvonnick Nibaudeau pour le campus de Poitiers, Anne-Charlotte Amaury pour le campus de Reims, Romain Welter, Isabelle Raymond, Clémence Jamet et Durime Hoxha pour le campus de Paris, Alexandra Brun pour le campus de Nancy, Anne-Hélène Lecomte pour le campus de Menton et Noémie Oudin, qui est l'alternante auprès d'Anne-Charlotte sur Reims. Anne-Charlotte et Noémie ont accompagné de très près le projet des Collégiades qui se sont déroulées en mai à Reims et qui ont été un très grand succès à tel point qu'on se dit que Reims pourrait être une bonne destination pour poser les Collégiades. Au risque d'être accusé de parisianisme, je vais faire un petit point sur deux événements à Paris, car on a réussi à les chiffrer. Il s'agit notamment des événements festifs et d'intégration. On en a recensé 62 avec une estimation de 15.000 participants. 75% des équipes organisatrices étaient formées à la réduction des risques en milieu festif et à la lutte contre les VSS. On espère que le guide des événements festifs qu'on a présenté en janvier servira d'appui à ces organisations et qu'il viendra nourrir les réflexions des étudiants qui, éventuellement, seraient passés entre les mailles du filet de ces formations. Un tout petit point aussi sur les activités culturelles et sportives. Ce sont 103 activités proposées chaque semestre sur le campus de Paris pour 200 heures chaque semaine réparties sur le campus et sur une trentaine d'infrastructures partenaires, mais payantes. Environ 300 étudiants

participent aux activités culturelles et plus de 1.400 aux activités sportives, tout cela encadré par 58 enseignants vacataires spécialisés. Côté formation des responsables associatifs, vous le savez, il existe 4 modules obligatoires. Cette année, nous avons réalisé 66 sessions tous campus confondus et 1.200 étudiants ont participé à ces sessions. Juste un dernier point sur l'engagement étudiant hors les murs. Vous savez que la direction de la vie étudiante fait partie de la direction de l'engagement. On a donc à cœur de soutenir l'engagement, mais pas seulement au sein de l'institution. On essaye aussi de proposer aux étudiants des projets qui leur permettent de s'ouvrir à l'engagement en stimulant des envies ou des connaissances, des interactions à l'extérieur, toujours dans l'idée de stimuler la citoyenneté. On a deux dispositifs : l'appel à bénévolat sur des actions d'intérêt général et les projets en coopération qui me tiennent à cœur en particulier. Ils proposent aux étudiants d'explorer une problématique de société, d'interroger un enjeu contemporain avec un partenaire qu'on a identifié à l'extérieur de Sciences Po, sur une dimension d'intérêt général. Les étudiants, issus de masters différents, ont la possibilité d'être pleinement à la manette. Un dernier merci à tous nos collègues des directions qui nous épaulent : l'audiovisuel, la DSMG, le planning, sans qui il ne serait pas possible d'organiser 3.800 événements dans l'année. Félicitations enfin aux étudiants qui nous sollicitent. Voilà, j'en ai fini. J'espère ne pas avoir été trop long.

### **Louise WAGENER**

Merci pour cette présentation très complète. Je tiens aussi à remercier tous les responsables de la vie étudiante des différents campus, présents avec nous aujourd'hui. On peut peut-être passer aux questions et remarques.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Merci beaucoup pour ce bilan très détaillé. C'est très intéressant d'avoir tous ces chiffres. Je souhaiterais remercier toutes les équipes de la vie étudiante, à Paris ou sur les campus, pour leur travail vraiment très pertinent et remercier tous les responsables des associations permanentes, reconnues, initiatives. Pour la suite, j'aurais aimé que le directeur soit présent pour répondre aux questions, car elles ne s'adressent pas directement à vous. Pour moi, il y a un manque dans ce bilan. Où sont les deux interdictions à la venue de Rima Hassan alors que les conférences de l'extrême droite sont autorisées ? Où sont, dans ce bilan, les entrées des forces de l'ordre dans l'école ? Où figure l'exclusion de l'école de la présidente d'un syndicat étudiant ? Tous ces sujets relèvent aussi de l'idée que nous nous faisons de la vie étudiante. Ma question, pour la prospective, est simple : Sciences Po prévoit-il de poursuivre sa politique de répression policière et judiciaire des étudiants et étudiantes qui se mobilisent pacifiquement pour la Palestine, mais aussi pour d'autres causes ? Merci.

### **Mathis GROSSNICKEL**

Merci beaucoup. Je tiens aussi à mettre en avant la vie étudiante à Sciences Po. Ce bilan montre la richesse, tant par le nombre, mais aussi par la diversité de la vie associative qui, pour beaucoup d'étudiants, est au cœur de la vie à Sciences Po et qui fait sa richesse. On met parfois en avant le côté académique, mais Sciences Po repose vraiment sur deux jambes : le côté académique et la vie étudiante. Je tiens à saluer l'engagement des équipes de la vie étudiante, sur le campus de Paris, mais aussi sur les campus en région, même si je les connais moins. Sans vous, ce serait difficile de s'engager, donc c'est à saluer. J'ai une question sur l'accompagnement fait sur le suivi du budget. Certaines associations ont de très gros budgets. Tous les responsables d'associations, même s'ils sont formés, on a certes des modules, peuvent rencontrer des difficultés sur la gestion du budget, son suivi, on parle quand même de très grosses sommes. Qu'est-il prévu sur l'accompagnement, pas seulement lors de la formation initiale, tout au long de l'année, sur l'accompagnement du suivi des budgets des associations ? J'avais une autre remarque sur les événements d'intégration. Les associations s'engagent normalement à ce que ces événements soient accessibles à toutes et à tous. Sur le campus de Paris, on a eu pas mal de retours, notamment sur la soirée d'intégration du BDE dont le prix d'entrée était de 19,50 euros alors qu'on tourne généralement, pour ces soirées, autour de 12, 13 euros. On a eu des retours comme quoi cela leur a donné un coup de froid, cela les a démotivés pour participer aux événements d'intégration d'avoir des prix aussi exorbitants. Comment en est-on arrivé à avoir un événement qui puisse exclure une partie des étudiants, même s'il existe des tarifs boursiers, mais qui étaient quand même à 16,50 euros, donc bien supérieurs au prix d'entrée normal de ces événements ?

### **Elise GALY-JAMMOU**

Merci encore pour ce document et le travail que vous faites tout au long de l'année. C'est un vrai plaisir d'avoir été soutenue sur les différents projets, notamment à l'initiative de l'ISU. Même si ce document est très complet, on a vu, à l'ISU, que beaucoup d'étudiants internationaux ont constaté qu'il existait non seulement des barrières de langue, mais aussi d'intégration. Pensez-vous, pour le prochain bilan, avoir une partie intégration sur ce point, sur la manière dont les étudiants internationaux se sentent vis-à-vis de la vie associative ? Se sentent-ils intégrés ? À quel type de barrières font-ils face ? Car certains étudiants se sont sentis un peu discriminés, enfin mis un peu à l'écart parce que certaines associations considèrent que parler anglais est un problème, enfin, un poids. On pourrait peut-être, en visibilisant ce point, avoir un point en CVEF pour régler cette situation. Merci.

### **Pierre CATALAN**

On va répondre à deux voix. Je vais commencer par la fin, sur les internationaux. On n'a pas d'éléments chiffrés sur la part des internationaux parmi les responsables associatifs. Ce que vous proposez, à mon avis, est intéressant, mais si on avait, dans la rédaction de ce bilan, une sorte de baromètre sur les internationaux, en séparant les populations qui ont un cursus suivi et ceux qui sont en échange, nous n'aurions pas du tout le même rapport à la vie étudiante et à la « consommation », si vous me pardonnez l'expression, de la vie étudiante. Le dispositif qui favorise l'émergence de projets associatifs est suffisamment simple et accessible pour que, lorsque des étudiants sont insatisfaits des offres proposées par leurs pairs, ils l'abondent, ils ajoutent des projets. Ce qui me semble intéressant est qu'on permette aux internationaux de porter des projets qui répondent mieux à leurs attentes et d'emmener leurs pairs, voire des étudiants français ou francophones, dans ces projets. Si cela ringardise des associations qui se trouvent un peu sur une rente francophone, c'est la vie des associations. Je garde la parole deux minutes concernant l'événement d'intégration, coûteux ou pas coûteux. Je vais regarder cette soirée du BDE, je n'ai pas encore de réponse à ce sujet, mais vous aurez remarqué que, depuis l'année dernière, on a assorti les traditionnelles soirées du BDE de moments beaucoup plus accessibles, parce qu'ils sont sur les lieux d'étude : l'objectif est que les étudiants aient un usage du campus moins fonctionnel, d'avoir du plaisir à y être et, pourquoi pas, de créer de nouveaux usages, comme la pièce Le Lion et le Renard nous l'a montré ainsi que ces projets. C'est, pour le coup, un investissement de début d'année, pour la dotation du BDE, mais aussi, en termes plus prosaïques, d'investissement RH pour Sciences Po, pour les accompagner, non seulement de la vie étudiante, mais aussi des partenaires que Baptiste Vivien a remerciés en fin de présentation. Notre objectif est de minimiser l'importance des soirées dans la balance du Bureau des élèves. Les soirées rapportent de l'argent, permettent, éventuellement, de le réinjecter ailleurs. On veut s'en tenir à ça. La facilité, pour le BDE, était de payer des prestataires pour organiser des soirées sans réinvestir. On a, depuis deux années, un BDE qui se passe de tour operators, qui fait les choses tout seul. Cela peut peut-être justifier quelques coûts supplémentaires parce qu'on a moins de partenariats et de facilités avec des prestataires. Cela a permis l'année dernière et nous permettra cette année d'avoir de l'animation sur le campus, une animation hebdomadaire, le jeudi, par le BDE, ce qui est une façon de réinjecter dans un modèle économique de la vraie vie étudiante et du plaisir d'être sur le campus et pas d'avoir une vie studieuse sur le campus et une vie échevelée à l'extérieur pour ceux qui en auraient les moyens, le temps et la santé. Dernier sujet sur les accompagnements en gestion budgétaire, on a, sur les 300 associations, quelques associations dont les budgets excèdent 4.000 euros. Notre action doit porter sur ces dernières. Sur la question de Romain, je vous laisse qualifier les actions et les réactions de l'administration de Sciences Po face à des actions non réglementaires, voire illégales. Il n'y a pas de réaction s'il n'y a pas d'action. La responsabilité est, me semble-t-il, partagée dans ce domaine. Vous avez parlé des conférences de Rima Hassan. Il y a eu une conférence de Rima Hassan dont le Conseil d'État a conclu qu'il n'était pas illégitime de ne pas l'avoir accordée, pour des raisons de risque de trouble à l'ordre public. Pour le reste, je ne crois pas qu'il y ait d'événement qui ait fait l'objet de difficultés ou de non-autorisation. Je remarque, par ailleurs, que lorsque des associations demandent des espaces qui ne leur sont pas accordés, mais que, néanmoins elles le prennent tout en respectant parfaitement les textes et le règlement, cela ne pose pas de problème. La question, dans ce cas, est vraiment sur le caractère irrégulier ou illégal de l'action des étudiants qui doit forcément, à un moment, rencontrer des responsabilités.

### **Baptiste VIVIEN**

Je vais revenir sur la question de Mathis. En effet, l'accompagnement budgétaire est un de nos sujets. On a quelques associations majeures comme ici, à Paris, l'Association sportive, le BDE ou le BDA,

qui ont des budgets en effet conséquents et pour lesquelles ont avait déjà créé un petit dispositif via AssoConnect qui permettait d'avoir une comptabilité professionnelle pour nos étudiants. Mais il s'avère que la passation d'un bureau à un autre conduit quand même à beaucoup de difficultés. Et puis, il ne faut pas se mentir, être trésorier d'une association, ce n'est déjà pas évident, mais alors d'une association comme celles-ci, avec un très gros budget, encore moins. Parfois, certains étudiants se lancent dans le projet pensant s'en sortir, ils se débrouillent pas mal avec des Excel, mais c'est en effet très difficile. Donc on a fait appel à un cabinet de conseil de l'ESS, justement spécialisé dans l'accompagnement associatif et pour lequel on a fait une demande spécifique et ciblée. Il intervient depuis le mois d'avril auprès de ces trois associations avec, en avril, une première intervention auprès de chaque Bureau pour organiser la passation avec le futur Bureau. Depuis la rentrée, il y a un suivi de ces Bureaux, en individuel, pour monter le budget prévisionnel et voir aussi les éventuels écueils. On a d'ailleurs fait revenir AssoConnect pour travailler sur la dimension de la comptabilité. On forme, par ce biais, les trésoriers de ces trois associations sur ces aspects de comptabilité. Pour les autres associations, on est présents, nous, chargés de mission de la vie étudiante, sur les campus pour accompagner les associations dans leurs budgets prévisionnels. On leur demande toujours un compte rendu annuel, surtout pour les permanentes. Et puis, on y pense, on aimerait mettre en place des ateliers très ponctuels de soutien et de conseil sur comment monter un budget. On constate que, quand une association reconnue fait une demande auprès de la CVE, il faut vraiment l'accompagner, l'aider, repointer certains sujets. Ce qu'on aimerait, ce serait plutôt l'internaliser, faire nous-mêmes ces formations. J'y travaille. On va s'y atteler

#### **Louise WAGENER**

Merci. Tout le monde a pu s'exprimer ? Je ne sais pas si les responsables de la vie étudiante sur les campus souhaitent dire un mot. Non ? Merci, c'était très enrichissant.

### **VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 2 ET 30 JUIN 2025**

*Les procès-verbaux des séances du 2 et 30 juin 2025 sont approuvés à l'unanimité.*

### **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

#### **Florence DANTON**

J'ai deux questions. La première concerne la journée de mercredi (*10 septembre*). On a beaucoup de demandes, émanant aussi bien des étudiants que des enseignants pour savoir quelle est la politique de Sciences Po et pour savoir si les cours seront décalés, doivent être décalés. Faut-il organiser des séances de rattrapage ? Les absences seront-elles comptées ? Une clarification est demandée un peu par tout le monde. C'est l'occasion de le faire ici. Je poserai ma deuxième question après, c'est un sujet totalement différent.

#### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

C'est un sujet qui est bien pris en compte par le Comité de direction. Il n'y a pas de fermeture anticipée qui a été décidée. On attend d'en savoir plus en termes de transports, d'ouverture des crèches. Une clarification sera apportée d'ici mercredi.

#### **Florence DANTON**

Je pense que les enseignants souhaitent savoir s'ils doivent annuler leurs séances.

#### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

C'est une question d'organisation. Vous aurez une réponse d'ici mercredi.

#### **Florence DANTON**

Merci. Ma deuxième question porte sur un cas particulier que je fais remonter en CVEF et qui concerne les étudiants présents dans les masters. Ce sont les étudiants engagés dans le certificat « sportifs haut niveau ». On a été confrontés à un cas la semaine passée et, apparemment, tous les masters engagés sur ce certificat sont dans ce cas. Les sportifs concernés ont été inscrits dans les

cours, mais ne l'ont pas été administrativement. Donc ils n'apparaissent pas dans les listes d'étudiants. Donc, on ne peut pas contrôleur leur assiduité ni leur notation. Quand on a essayé de se renseigner sur les raisons, il semblerait que la procédure des années précédentes consistait, de la part de l'EXED, à transmettre au support de scolarité la liste des étudiants concernés pour qu'ils soient inscrits administrativement. Cette année, cela n'a pas été fait parce qu'en fait, il n'y a plus d'assistante à l'EXED pour s'occuper de cela. Donc, on a des étudiants qui sont dans une zone grise avec un statut absolument pas clair, ce qui est gênant à la fois pour eux et pour les enseignants qui les accueillent dans leurs cours. Je tenais à faire remonter ce point urgent à régler. Merci.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Ma réponse sera rapide, je découvre le sujet. Rien n'a changé concernant la procédure d'accès au master. Nous allons regarder cela de plus près.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Je tenais à remercier madame Danton pour cette question à laquelle on se joint absolument. J'aurai deux questions en une. Je vais une nouvelle fois revenir sur les extraits publiés dans le livre *La Chute de la maison Sciences Po*. J'aurais aimé que le directeur soit là. Ma citation est toujours la même : « *Quand un étudiant a été identifié pour avoir bousculé une apparitrice lors d'une manifestation pro-palestinienne, la direction a regardé son dossier scolaire et a constaté qu'il n'avait obtenu que la note de 11/20 au bac de français. Ce n'est pas beaucoup pour une école censée recevoir l'élite* ». Donc, dans ce Conseil, on se contente de dire que l'information est transmise et, du côté de la direction, on semble ne pas saisir la gravité de la situation. Quelqu'un a-t-il connaissance des raisons pour lesquelles cette information est sortie dans la presse ? Sciences Po a-t-il pris des actions pour éviter que cela ne se reproduise et, à minima, informer la personne qui a transmis les notes que c'est absolument scandaleux ? On pourrait même envisager une sanction disciplinaire. Cela fait quand même trois mois que j'en parle. On a fait un post là-dessus, tout l'été, on a envoyé des mails. Ce n'est quand même pas normal qu'il ne se passe rien, je suis désolé. Deuxième point concernant l'UNI. L'UNI Sciences Po a été sanctionné en avril ou en mai dans ce Conseil de l'interdiction d'utiliser le nom « Sciences Po » dans toutes ses communications. Le compte Instagram s'appelle encore « UNI Sciences Po » et il est possible de changer un nom Instagram sans aucun souci, on a essayé. Donc l'UNI n'applique pas la décision de ce Conseil. Que comptez-vous faire quand une association n'applique pas la décision souveraine de ce Conseil qui a valeur légale ? Merci beaucoup.

### **Pierre CATALAN**

Concernant l'UNI, j'attends une analyse des affaires juridiques, mais je vais rencontrer, très prochainement, le nouveau responsable de l'UNI Sciences Po, puisque ce n'est pas une position dans laquelle on reste très longtemps en ce moment. Je lui en parlerai, très directement, à ce moment.

### **Elise GALY-JAMMOU**

Merci d'avoir répondu sur le 10 septembre, parce qu'on a eu beaucoup d'étudiants, notamment Erasmus, qui ne comprennent pas tout ce qui se passe. À l'ISU, on a de plus en plus d'étudiants étrangers qui sont intéressés par ce qui se passe dans les différentes instances de Sciences Po, mais les textes sont à 100% en français, nous on a du mal à les traduire. En tant qu'école qui se dit ouverte sur l'international et accessible à l'ensemble des étudiants, on trouverait pertinent que le CVEF, mais aussi le CI, s'ouvrent à ces étudiants et permettent que n'importe quel étudiant, de n'importe quel syndicat, puisse avoir accès à ce qui se passe, pour qu'on ait une meilleure remontée d'information vis-à-vis de ces étudiants. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants internationaux aimeraient monter leur association, mais il reste encore beaucoup de barrières. Comment faire ? Comment monter son association ? Le workshop est à 100% en français. On aimerait que davantage de formations soient dispensées en anglais. Le but est que, sur le long terme, cette accessibilité soit offerte à ces étudiants pour qu'ils puissent s'investir et savoir comment on crée une association en France. On a eu pas mal de difficultés. Voilà.

### **Pierre CATALAN**

Le module 1 est également dispensé en anglais, mais seulement sur les campus de Reims et du Havre. On peut le dispenser en anglais à Paris, sans trop de difficultés. Si on a une population assez réduite de responsables associatifs anglophones, il faudra juste trouver un créneau pour qu'on puisse se réunir. La formation en anglais pour trois étudiants un jour, quatre un autre jour, cela va être compliqué d'un point de vue logistique, mais cela ne pose vraiment pas de problèmes de l'organiser à Paris.

**Louise WAGENER**

Et concernant les verbatims en anglais, je le note et on en reparlera. Merci à toutes et à tous pour votre présence aujourd’hui. On se revoit le mois prochain. Au revoir.

*Louise WAGENER lève la séance à 10 h 27.*